

---

**APA 6010      GRAND PAYSAGE (6 crédits)**

Enseignant :            Louis-Philippe Rousselle-Brosseau  
                              louis-philippe.rousselle-brosseau@umontreal.ca  
                              514 836-3671

Horaire :                Lundi (9h - 12h ; 13h - 16h) ; mercredi (9h - 12h)  
                              Automne 2017

---

## **1. INTRODUCTION**

### **Le paysage : au-delà de la carte postale**

La ratification de la Convention européenne du paysage (CEP) a marqué un pas vers un changement de rapport radical au paysage dans les états occidentaux. De la carte postale, cet outil de mise en marché du territoire bien cadré afin de ne pas montrer les vastes pans de territoire utilisés surtout à des fins utilitaires ou quotidiennes<sup>1</sup>, l'Europe s'est donné le moyen de reconnaître à la fois le paysage et ses acteurs comme éléments dynamiques d'un patrimoine culturel changeant au fil du temps. La CEP définit le paysage ainsi :

« "Paysage" désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

(Conseil de l'Europe, 2000).

Cette définition qui fait aujourd'hui un large consensus<sup>2</sup> est capitale pour la pratique de l'architecte paysagiste, puisqu'elle met en exergue ses trois caractéristiques inhérentes qui orienteront la pratique du professionnel. D'abord, il s'agit d'une «partie de territoire» ; l'architecte paysagiste doit donc reconnaître, puis comprendre le rôle de l'assise physique (caractéristiques géologiques, géomorphologiques, pédologiques) dans la lente formation des territoires de même que les potentiels et les contraintes que ces diverses compositions des sols engendrent. Ensuite, cette portion de territoire est «perçue par les populations» ; c'est dire que le paysage ne relève plus que du seul spécialiste. Sa reconnaissance est subjective, relative et, surtout, étroitement liée à l'expérience humaine – le paysage se traduit donc à travers les actions et la connaissance des populations qui le fréquentent ou l'habitent. Enfin, le paysage «résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations» ; s'ajoute ainsi une variable temporelle au concept – au fil des époques, les valeurs, les perceptions et les relations qu'entretiennent les humains avec la matrice naturelle changent et s'adaptent. Rien n'est donc figé. Le paysage est un objet dynamique que l'architecte paysagiste peut appréhender en accédant à la connaissance locale et vernaculaire des différents acteurs qui le façonnent en y adjoignant ses connaissances techniques, géographiques, paysagères et ses manières de faire.

---

<sup>1</sup> Voir le texte d'Yves Luginbühl sur l'évolution du contexte de la pratique du paysage et les manières d'aborder le concept (Luginbühl, 2009).

<sup>2</sup> A ce jour, 38 pays ont ratifié la Convention.

Bien qu'elle parvienne d'Europe, cette définition du concept de paysage que propose la Convention a, au Québec, servi de canevas afin d'élaborer deux statuts de protection et de gestion des paysages : le statut de *Paysage humanisé* (Loi sur la Conservation du Patrimoine naturel, 2002), et le statut de *Paysage culturel patrimonial* (Loi sur le Patrimoine culturel, 2012). Bien qu'ils soient appelés à ne porter que sur un nombre très limité de paysages, ces statuts, de par l'approche qu'ils préconisent, sont venus reconnaître que le travail sur le paysage doit s'inscrire dans les collectivités par volonté populaire, et doit permettre d'atteindre des objectifs partagés par les populations et les élus. Par ses trois dimensions précédemment énoncées, le paysage comme projet s'avère vecteur de démocratie en aménagement du territoire.

Une problématique se pose cependant. Au moment où les mécanismes de gouvernance des paysages s'organisent (prolifération des statuts légaux, inclusion aux schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté [MRC]), il est possible de constater que ceux-ci «donnent à penser l'organisation de l'espace en dehors de sa substance, et en postulant l'invariance des échelles» (Lévy et Lussault, 2003 ; 329). En effet, les politiques sont mises en place sans l'acquisition d'une connaissance fine du terrain au préalable, reléguant le paysage à un simple territoire. Ce semestre, l'atelier visera donc à établir des ponts entre l'échelle fine du paysage et ses modes de gouvernance afin de faire du territoire d'étude un véritable projet de paysage.

## **2. TERRAIN D'ATELIER**

### ***Le Chemin de Saint-Rémi : Saint-Adrien, Ham-Nord, Saint-Fortunat et Saint-Julien***

C'est avec enthousiasme que nous entamons cette année une fructueuse collaboration scientifique et pratique avec les gestionnaires et instigateurs du **Chemin de Saint-Rémi**, situé aux confins des régions de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. Ce chemin de pèlerinage, à l'image des célèbres chemins de Compostelle, sillonne les vallées et collines du sud québécois, des Bois-Francs jusqu'au Kamouraska, au cœur d'un territoire d'arrière-pays caractérisé par une ruralité en profonde mutation.

En effet, la frange sud des Bois-Francs constituait, jusqu'aux années 1970, l'une des principales régions d'élevage laitier du Québec. Le relief vallonné des premiers replis appalachiens présentait des avantages indéniables pour ce type d'agriculture ; des sols permettant la croissance de céréales, fourrages et légumineuses pour les troupeaux, un climat relativement doux et de riches forêts pour permettre l'implantation humaine. Au sein de cette campagne pâturée, les quelques accidents géographiques prodiguaient aux moulins à scie l'énergie nécessaire à la transformation des produits du bois, et des villages se sont agglutinés autour de ces industries. La colonisation s'est d'abord effectuée par des sentiers qui remontaient l'arrière-pays depuis la rive du fleuve. La région n'a connu de véritable essor qu'avec le développement des moyens de communication modernes : les chemins Craig et Gosford, dans un premier temps, qui avaient pour ambition de relier les villes de Québec et de Boston, ont permis l'ouverture de nombre de nouveaux cantons et paroisses dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle. La région a largement bénéficié du grand afflux d'immigrants des îles britanniques à partir de 1830 (principalement de l'Écosse et de l'Irlande). En ces périodes politiquement turbulentes, l'assimilation des Canadiens (de langue française) semblait effectivement la plus probante solution aux tensions culturelles. Puis, dans la seconde partie du même siècle, le chemin de fer et l'industrialisation ont propulsé la croissance de la région, et l'on vit l'émergence de centres prospères tels Victoriaville,

Arthabaska, Shipton (Asbestos) et Thetford. Avec ce que l'on désigne comme la «revanche des berceaux», les hauts-pays se sont certes francisés, mais l'héritage des différentes communautés fondatrices est demeuré bien vivant dans les traditions locales et la toponymie.

L'intensification agricole des quatre dernières décennies et l'implémentation de politiques restreignantes pour l'industrie laitière et l'agriculture en général ont eu pour effet l'abandon progressif des terres les moins fertiles. Alors que les fertiles basses-terres du Saint-Laurent ont vécu une intensification agricole sans précédent, marquée par l'expansion des monocultures de maïs et de soja (directement liée à la recrudescence de l'élevage porcin), le piedmont appalachien, au relief mésadapté à ces pratiques, s'est quant à lui progressivement reboisé. Les exploitations laitières les plus prospères ont acquis les voisines, raréfiant du même coup l'habitat rural (Bellavance, Roy et Rousseau, 2013). La population villageoise, en déclin, est aujourd'hui vieillissante. Un véritable exode vert commence cependant à se faire sentir avec un afflux croissant de citadins qui acquièrent des terres boisées autrefois pâturées afin d'y élire domicile ou d'y chasser en saison.

C'est de ce contexte de transformation qu'est né le Chemin de Saint-Rémi. Initiative locale, le chemin poursuit deux objectifs. D'une part, il vise à établir un cadre de randonnée favorisant la découverte spirituelle et le dépassement de soi. Il s'agit de l'objectif d'utilisation. Les deux porteurs de projet, des Estriens d'origine, ont eu l'occasion de parcourir les chemins de Compostelle, en Europe de l'Ouest, et ont eu envie de doter le Québec d'une expérience similaire. Le chemin, inauguré en mai 2016, est donc le fruit de 4 années d'un travail acharné de concertation. D'autre part, de par sa mise en place, le chemin a permis de tisser des liens entre diverses collectivités rurales aux prises avec des problématiques similaires. C'est par une collaboration étroite avec les élus municipaux de 28 municipalités locales, les tenanciers d'établissements commerciaux et touristiques ainsi que les responsables d'insitutions diverses comme les fabriques et paroisses, que les instigateurs du Chemin ont atteint leur objectif d'offrir une expérience de randonnée exemplaire. Ces derniers oeuvrent désormais à entretenir cet esprit collaboratif. La mise à contribution d'équipements tels les églises et salles communautaires constitue l'un des plus probants exemples de l'apport du Chemin à la survie des paysages locaux. Les paysages auparavant méconnus des hauts-pays des Bois-Francs gagnent en notoriété d'année en année.

### **3. PROJET D'ATELIER**

#### **Le Chemin de Saint-Rémi, entre poétique et politique :**

#### **Du transect territorial au projet de paysage**

Le projet de l'atelier «Grand paysage» s'attardera donc, cette année, à la revitalisation des territoires ruraux agricoles et à leur transition vers la multifonctionnalité. L'étudiant sera amené à appréhender un paysage nouveau, à en saisir les dynamiques sous-jacentes (géophysique, gouvernance) et à les comprendre en croisant des analyses à la fois scientifiques et sensibles.

#### ***Mandat***

Votre mandat consistera à proposer aux élus régionaux **un projet de paysage** qui accompagnera la transition paysagère des hauts-pays des Bois-Francs à long terme et tirera profit du chemin de Saint-Rémi. Ce projet de paysage découlera d'une mise en contraste de deux analyses paysagères. Dans un premier temps, selon une démarche empruntée à la phénoménologie et à la géographie humaniste, vous devrez parcourir le Chemin à pied afin

de développer une compréhension fine et intime du territoire, de porter le regard à la fois sur le chemin lui-même et sur les horizons qu'il donne à voir. Tout au long du parcours, votre carnet du paysagiste vous accompagnera, et vous y consignerez croquis d'observation, cartes mentales et récits géopoétiques. Ensuite, vous devrez vous élever au-dessus du territoire pour en comprendre les rouages par une mise en relation des facteurs géophysiques (sols, etc.), culturels (histoire, etc.) et politiques (gouvernance des paysages). Vous serez donc en mesure d'expliquer la composition et le fonctionnement des paysages que vous aurez traversés. Les conclusions de ces deux analyses pourraient aussi bien aller de pair que s'entrechoquer ; c'est de cette relation que naîtra le projet de paysage.

Ultimement, en groupe, il sera demandé de préparer le matériel pour une présentation finale devant un jury composé d'intervenants locaux, de professeurs et d'étudiants. Une ou des exposition(s) dont nous déterminerons ensemble la nature prendront aussi place au cours de l'hiver 2018, à Montréal et le long du Chemin de Saint-Rémi. Un temps en atelier sera prévu afin de préparer adéquatement le matériel d'exposition.

### *Un atelier en deux temps*

Comme il s'agit pour la plupart de votre initiation au «Grand paysage», l'atelier de ce semestre a été imaginé suivant deux temps. Dans un premier temps, il s'agira de se **familiariser avec les outils de l'architecte paysagiste qui intervient en milieu rural** : le dessin d'observation, les systèmes d'information géographique (SIG), la cartographie mentale et le transect paysager, entre autres, le tout matérialisé par la tenue d'un **carnet du paysagiste** qui regroupera vos croquis, cartes et réflexions. Ce carnet, qui vous suivra tout au long du semestre, constituera, à terme, la genèse de vos réflexions et de votre créativité. Vous vous familiariserez aussi à tout le corpus de connaissances inhérent au paysage rural : littérature scientifique, textes légaux et schémas d'aménagement régionaux.

Le moment charnière prendra place durant la longue fin de semaine de l'Action de Grâce (au début du mois d'octobre). Comme vous disposerez de tous les outils nécessaires, vous pourrez alors plonger tête première dans l'univers du **transect** et de la **géopoétique**, le long du Chemin de Saint-Rémi. Cette exploration sensible du territoire à l'étude sera complétée par un **texte analytique de nature scientifique** exposant votre **compréhension des dynamiques** du monde rural. L'analyse est donc dynamique, in-situ, et fait partie intégrante du projet de paysage.

## **4. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET THÉORIES**

### *Introduction aux outils de l'architecte paysagiste en région*

L'atelier «Grand paysage» proposera à l'étudiant, tout au long du semestre, de développer une meilleure connaissance des outils dont il dispose afin de comprendre et d'intervenir sur de vastes territoires. Ainsi, il tiendra tout au long du processus son carnet du paysagiste, qui contiendra ultimement l'ensemble de ses croquis de paysages, coupes, cartes mentales et récits d'expérimentation paysagère. Il sera amené à baliser une analyse territoriale à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG), et à en approfondir la compréhension par le transect. Enfin, il se familiarisera avec les documents légaux et officiels qui alimentent le quotidien du paysagiste en région, soit les textes de loi, les règlements et schémas d'aménagement et la littérature scientifique.

***Développer une poésie du grand paysage :  
La marche et le carnet du paysagiste***

Comme la collaboration s'est portée cette année sur un organisme qui gère un chemin de grande randonnée, la marche s'est imposée comme manière d'aborder le territoire. Plus ancien moyen de locomotion de l'humanité, la marche privilégie une connexion intime au lieu et une vitesse de transit adaptée au corps, à l'esprit et aux sens. Depuis la démocratisation de l'automobile, les quartiers génériques et les voies de circulation à grand débit et haute vitesse se sont multipliés, entraînant la création d'une multitude de non-lieux, emmenant au passage les individus dans la surmodernité :

« Contraste : c'est aux entrées des villes, dans l'espace morne des grands ensembles, des zones industrialisées et des supermarchés, que sont plantés les panneaux qui nous invitent à visiter les 4 monuments anciens ; au long des autoroutes, que se multiplient les références aux curiosités locales qui devraient nous retenir alors que nous ne faisons que passer. »  
(Augé, 1992 ; 94-95)

Le chercheur européen Magnaghi (2003) discutait, dans son ouvrage *Le projet local*, de ce processus de déterritorialisation, soit un « affranchissement progressif à l'égard de l'ensemble des contraintes territoriales » (Magnaghi, 2003 ;16), duquel la demande sociale, les sensibilités paysagères individuelles et collectives et plus globalement le projet paysagiste chercheraient aujourd'hui à s'affranchir. Ainsi, pour reprendre des propos véhiculés depuis longtemps dans les travaux de Jackson (1984), la distance au paysage serait problématique dans l'action paysagère, dans la mesure où elle entraînerait la mise en place de projets et politiques décontextualisés. Il s'agirait alors de concilier la relation de proximité que l'habitant lui-même entretient avec son paysage vécu et une connaissance plus transcendante et intégrale du phénomène géographique. Le lieu, qui constitue en quelque sorte une contraction du territoire, l'unité sémiotique du paysage, deviendrait alors l'espace du sensible (Davodeau, 2011). Le lieu peut se faire point, ligne, monument. La marche entraîne le marcheur dans une succession de lieux. Le sentier peut lui-même faire lieu. Le marcheur lève les yeux et découvre l'horizon. Il s'arrête un moment pour prendre le temps, observer et croquer le paysage. Il traduit une réalité complexe faite d'interactions sur son carnet. Il reterritorialise, actualise ; il crée sens et, donc, paysage (*op. cit.*, 2011).

« Il faudra beaucoup d'années de patiente pédagogie dans le bruissement des arbres de mille écoles de plein air... »  
(Harry Martinson, "Voyages sans but", 1991)

Dans le cadre de l'atelier, nous puiserons donc dans les boîtes à outils de la géographie culturelle humaniste et de la phénoménologie afin d'explorer, par la marche, la géopoétique comme méthode d'analyse et de compréhension du grand paysage. La théorie géopoéticienne, transdisciplinaire de nature, a été popularisée par le poète et penseur français d'origine écossaise Kenneth White dans le troisième quart du 20<sup>e</sup> siècle et appréhende le paysage à la fois comme un lieu géographique et un espace mental. Elle puise à la fois dans les développements de la cosmologie grecque antique et les théories modernes d'Einstein sur la *leitmotiv*. Pour reprendre exactement les mots de White, la géopoétique est :

« [...] un groupe d'hommes est le tissu d'un canevas extrêmement subtil. On ne peut nier que sa vitalité, sa force, sa créativité spécifiques trouvent leur meilleure inspiration dans ce qui est bien plus qu'un lieu géographique et climatique : l'aura de

ce lieu, l'air qu'on y respire... Il ne fait pas de doute qu'il y a là une relation mystérieuse, sensorielle – je dirais 'géopoétique' – , tellurique, encore inexploitée scientifiquement, non encore dévoilée. »

(White, 1987)

Il s'agit donc de l'expression de ce qu'est le territoire, le « *geo* », un peu à la manière du récit de voyage. Personnel, mais universel. Il ne s'agit donc pas d'une « poésie dans le sens traditionnel (poésie pure, poésie personnelle, etc.), encore moins dans le sens dégradé (fantaisies filmiques, lyrisme de la chansonnette, etc.) qui a cours en général », mais d'une pensée dynamique en mouvement de laquelle naît un monde (un tout qui fait sens).

Ainsi, en parcourant **le Chemin de Saint-Rémi, le lieu vous servira de prétexte pour rédiger le récit de votre expérience paysagère, pour comprendre ce « monde »**, ce « *geo* » que vous traverserez et l'exprimer sous forme de texte fluide et dynamique, à l'image du paysage. Le croquis et la carte mentale, en plus du texte manuscrit, deviendront alors vos moyens d'exprimer ce monde, cette réalité. La carte n'est pas le territoire, mais une sensation de ce qu'est le monde, comme l'écrivait d'ailleurs le philosophe Alfred Korzybski. Elle peut aller jusqu'à illuminer l'esprit de par sa beauté. Elle est l'expression même de l'artialisation du territoire, donc du paysage.

« J'ai entendu dire qu'il y a des gens qui ne s'intéressent pas aux cartes, j'ai peine à le croire. »

(Robert Louis Stevenson)

### ***Comprendre les aspects politiques du paysage : Les schémas de gouvernance décortiqués***

De ce point de vue, le paysage est davantage que la modalité sensible de notre rapport à l'espace, il est une valeur spatiale qui – en tant que telle – motive des actions car « lorsqu'un espace fait paysage pour un opérateur, celui-ci interagit alors avec celui-là et y trouve des embrayeurs d'action, un support à des jeux de langage et des pratiques » (Lussault, 2007; 139). Le paysage supporte donc les actions parallèles ou divergentes d'une multitude d'acteurs individuels ou collectifs, ce qui induit des rapports politiques entre eux tous. La somme de ces actions régulées par des valeurs, des conventions et des lois constitue ce que l'on désigne comme la gouvernance paysagère, qui peut être schématisée (schémas de gouvernance). Les schémas de gouvernance des paysages sont multiples et tentaculaires, et se complexifient davantage chaque année. Certes, il est facile de relever les textes de loi qui ont force d'application directement sur le paysage (par exemple, le statut de *Paysage humanisé* [Loi sur la Conservation du Patrimoine naturel, 2002], et le statut de *Paysage culturel patrimonial* [Loi sur le Patrimoine culturel, 2012]).

Toutefois, de nombreux programmes et lois qui ne visent pas directement l'action paysagère concernent et contribuent aux transformations de l'objet paysage, indirectement (la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles, les règlements d'urbanisme locaux, les schémas d'aménagement régionaux, les politiques de renaturation, les programmes de revitalisation ou bien, alors, les subventions au développement culturel, pour ne nommer que ceux-ci). Aussi, pour reprendre l'affirmation précédente de Lussault (2007), les jeux d'acteurs locaux sur le territoire contribuent à cette gouvernance, informelle dans ce cas, des paysages. Pensons, par exemple, aux groupes de pression pro et contre l'implantation d'éoliennes. Le paysage n'est pas épargné par ces rapports de force et il peut, « en certaines circonstances, être pensé aussi en tant que dispositif spatial légitime [...]. En ce cas, des

acteurs entendent mettre en forme un paysage pouvant faire autorité » (Lussault, 2007 ; 204). La joute du paysage s'effectue donc du très petit au très grand, de l'informel au légal. L'atelier «Grand paysage» amènera l'étudiant à comprendre l'ensemble de ces jeux le long du Chemin de Saint-Rémi, à les décortiquer, puis à les schématiser. Il deviendra intéressant, au fil de la conception du projet, de constater de quelle manière la politique et la poétique du territoire s'interinfluencent.

### ***Initiation au transect territorial comme outil de mise en action du projet « Du territoire au lieu, du lieu au projet de paysage »***

Pour résumer l'assise théorique du cours, nous postulons donc que le paysage naît de l'artialisation du territoire d'après des perceptions et actions qui évoluent selon le temps et le lieu, l'époque et la culture. Nous essaierons donc de comprendre le paysage sous ses aspects à la fois politiques et poétiques, afin de pallier la distance qui s'installe trop souvent dans la pratique paysagiste, de « retrouver la cohérence spatiale perdue, [de] relier l'intelligible et le sensible, le fonctionnel et le poétique » (Donadieu, 2010). Le terrain d'étude, le Chemin de Saint-Rémi, donnera l'occasion d'expérimenter le paysage lentement, par la marche, et d'en développer une compréhension à la fois fine et globale. Afin de baliser les deux objectifs énoncés précédemment, et comme la manière d'aborder le territoire d'étude sera linéaire, le long d'un chemin de randonnée et de pèlerinage, nous marierons la géopoétique au transect territorial. Nous passerons donc du territoire au lieu, du lieu au paysage, puis du paysage au projet.

Le transect est « [...] à la fois dispositif d'observation, technique de représentation et posture de projet [...] il se présente comme un dispositif entre coupe technique et parcours sensible, empruntant à ces deux formes d'observation pour les hybrider » (Poussin *et al.*, 2016).

L'atelier « Grand paysage » poursuivra donc l'objectif d'hybrider ensemble les moyens de compréhension du territoire par le moyen du transect paysager, c'est-à-dire le travail du territoire dans son ensemble par la coupe et le croquis d'observation, donc par une certaine systématisation du travail poétique. Comme le transect est à la fois technique et posture, il vous servira à déceler et adopter un angle de projet.

### ***Initiation au projet de paysage***

La notion de projet de paysage sera donc au cœur de l'enseignement. Le paysage, comme projet, n'est pas considéré comme un simple objet d'intervention ; par son omniprésence dans les quotidiens individuel et collectif, il constitue la porte d'entrée sur le projet territorial. Ainsi, **le projet de paysage pourrait se définir comme une série d'actions cohérentes entre elles, planifiées et exécutées collectivement** en tenant compte des besoins à la fois des acteurs et des usagers du territoire (Lassus, 2004). Le projet de paysage consiste alors à chercher à comprendre « ce qui est au cœur des représentations des acteurs (formels et informels) et [...] à les mettre en forme pour qu'ils y retrouvent leurs espoirs de voir naître un paysage conforme à leurs souhaits » (Luginbühl, 2009). Généralement, le projet de paysage comprend une phase exploratoire, où le paysagiste cherchera à connaître et comprendre la manière dont des facteurs évolutifs culturels, géophysiques et politiques influencent l'appréhension et l'état actuel des paysages (Ruiz *et al.*, 2012 ; CAUE, 2016). Cette exploration peut prendre d'innombrables formes (dans notre cas, le couple poétique-politique), et débouche généralement sur une mise en espace d'interventions structurantes sur le territoire.

### *Initiation à la posture de paysagiste-médiateur en situation de grand territoire*

L'aspect foncièrement collectif du projet de paysage permet à l'architecte paysagiste d'exercer sa profession différemment ; d'expert-designer, il devient communicateur-médiateur-technicien. Cette redéfinition du rôle du designer la redéfinition du rôle du designer s'opère à travers l'ensemble des disciplines du domaine, comme le soulignent certes Pierre Donadieu (1999) ainsi que Cope et Kalantzis (2011) :

« Today's design workers are required to be more modest in their aspirations [...]. They are counselled to be more respectful of users, more sensitive to user differences and more attentive to the knowledge users may bring to the design process. They need to be aware of the mediating role that artefacts play in the lives of human beings (Verbeek, 2005) [...]. These turn the designer into **conversationalist, facilitator, mentor and pedagogue** – in this way destabilizing a legacy of selfunderstanding in the designer who had formerly presented himself/herself as technocrat or aesthete. Certainly, expertise and aesthetic commitment remain, but the centre of gravity has shifted in an ideal design relationship with users » (Cope et Kalantzis, 2011 ; 52)

Ainsi, dans le cadre de cet atelier, à cause de la définition que nous retenons du concept de paysage et en nous inscrivant dans la grande mouvance du design vers l'implication de valeurs d'usage et de perception, vous vous immergerez par la marche à pied au cœur d'un territoire rural en mutation, à la rencontre de vous-même, du territoire et, qui sait, des gens qui l'habitent ou le traversent.

### *Objectifs pédagogiques spécifiques à l'atelier « Grand paysage »*

- Se familiariser avec le travail de l'architecte paysagiste en région ;
- Développer une compréhension du monde rural, des dynamiques culturelles, politiques et sociales qui créent ses paysages ;
- Savoir décrire ces dynamiques par le biais de l'écriture poétique et scientifique ;
- Par conséquent, développer une connaissance quant aux acteurs et institutions qui ont en main le destin des grands paysages ;
- S'initier in-situ au projet de paysage par une participation directe à chacune des étapes de sa mise en place (de l'exploration à l'analyse, puis au projet) ;
- Se familiariser, puis maîtriser les outils du paysagiste en région (carnet de croquis, carte mentale, tique, transect territorial et SIG) ;
- Acquérir des compétences en production de rapports soumis à des organismes publics ;
- Maîtriser les modes de présentation professionnels d'un projet de paysage.

## 5. EXERCICES ET RENDUS

### 5.1\_\_Premier exercice (5%)

#### PETITE MARCHÉ EN VILLE

#### *Initiation au croquis d'observation*

---

**Lancement** : lundi 11 septembre 2017, 9h, en atelier

**Remise** : lundi 11 septembre 2017, 16h, en atelier

**Format** : 5 croquis à l'intérieur du carnet du paysagiste

**Exercice individuel (sortie de groupe)**

---

Le premier exercice consistera en une initiation au croquis d'observation. Le long d'un circuit qui empruntera le chemin de ceinture du mont Royal, 5 stations d'observation seront déterminées, et des temps de dessin variables seront déterminés. L'objectif principal est de faire comprendre à l'étudiant que l'habileté en dessin est un processus en évolution, et qu'il doit outrepasser l'autoévaluation de son habileté afin de se lancer. Le dessin permet de prendre un temps d'arrêt et de comprendre ce que l'on observe. Le croquis rapide et le dessin complexe permettent des qualités d'observation différentes. Pour cela, ils sont l'outil principal du paysagiste. Cet exercice introductif permettra à l'étudiant d'inaugurer son carnet du paysagiste, qui le suivra dans ses pérégrinations tout au long du semestre.

#### **À rendre :**

- L'étudiant doit remettre son carnet du paysagiste à l'enseignant à la fin de la journée de terrain.

#### **Critères d'évaluation :**

- Complétion des 5 croquis demandés ;
- Constance et soin dans la présentation ;
- Pertinence des vues choisies et des éléments représentés ;
- Présence à l'activité.

## 5.2 \_\_Second exercice (15%)

### TRANSECT DE L'URBAIN AU RURAL, AUX FRANGES DE LA CMM<sup>3</sup>

#### *Familiarisation avec le transect, les outils d'analyse et la théorie géopoétique*

---

**Lancement** : mercredi 13 septembre 2017, 9h, en atelier

**Remise finale** : vendredi 29 septembre 2017, avant la fin de la journée, sur StudiUM et au bureau de l'enseignant.

**Format** : un texte de 7 pages (StudiUM), croquis (5), carte mentale, récit et coupe de transect (dans le carnet du paysagiste)

#### **Exercice individuel**

---

Le second exercice vise à initier l'étudiant aux méthodes de transect territorial, à la théorie de la géopoétique et aux outils de géomatique. Il consiste à rédiger, pour un territoire aux dynamiques fluctuantes, un texte explicatif qui établisse des parallèles clairs entre le paysage tel qu'observé et vécu et des facteurs géophysiques et politiques (de gouvernance).

### 5.2.1 \_\_Première partie

La première partie de l'exercice consiste en une première lecture paysagère d'un transect à partir de documents officiels et scientifiques. L'étudiant devra, à l'aide de fichiers et couches géomatiques, déterminer, sur le territoire de la CMM, l'emplacement de son transect. Le transect devra faire entre 3 et 5 kilomètres et répondre aux critères suivants :

- Être situé sur le territoire de la CMM, à l'exception du cœur de l'île de Montréal ;
- Traverser des milieux urbains (denses, villageois, industriels ou suburbains) et ruraux (forestiers, agricoles, etc.) ;
- Présenter un intérêt de parcours, soit sur une base régionale (intérêt métropolitain, variété paysagère) ou personnelle (motivation de découverte).

Le choix du transect devra être accompagné du premier jet d'un texte de 5 pages (caractère 10, interligne 1.25, sans images ou mise en page particulière) qui expliquera :

- Comment le transect choisi répond aux critères de sélection exigés ;
- Le type d'urbanité en présence et les facteurs explicatifs<sup>4</sup> ;
- Le type de ruralité en présence et les facteurs explicatifs ;
- Le type de cohabitation entre les mondes urbain et rural et les facteurs explicatifs ;
- Toute autre information pertinente ;
- En annexe, une carte de l'occupation du sol, autour du transect choisi, composée à l'aide des couches géomatiques fournies en classe et complétée, au besoin, par des couches supplémentaires pertinentes trouvées par l'étudiant. Cette carte **servira à étayer** les explications fournies dans le premier jet de texte demandé.

Enfin, un premier profil topographique longitudinal du transect devra être produit à l'aide d'un outil informatique (Google Earth, par exemple) et être retracé à la main dans le carnet du paysagiste. Ce profil ne sera constitué que d'une ligne de coupe simple et sera ultérieurement complété, en seconde partie d'exercice, par l'étudiant suite au parcours de son transect.

**Tous ces éléments seront remis à l'enseignant à la fin du cours du lundi 25 septembre.**

---

<sup>3</sup> CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

<sup>4</sup> Les facteurs explicatifs peuvent être de nature géophysique, culturelle (historique, par exemple) ou politique.

### 5.2.2\_\_Seconde partie

La seconde partie vise à amener l'étudiant(e), qui a désormais une connaissance théorique du terrain à parcourir, à composer une géopoétique. Par géopoétique, nous entendons la mise en pratique de la théorie développée par Kenneth White, et qui établit que le paysage peut être exploré de manière intime, le plus souvent par la marche, et être analysé au croisement de la cartographie, du dessin et de la mise en récit. Il s'agira donc de parcourir le transect choisi afin d'en expérimenter *in-situ* les paysages urbains, ruraux et hybrides, et d'en consigner l'essence par le biais du croquis d'observation, de la carte mentale et du récit de voyage. Un texte réflexif produit après l'exercice permettra à l'étudiant(e) d'exprimer la manière dont sa compréhension du paysage a évolué entre la première et la seconde partie de cet exercice.

Ainsi, sur une base individuelle, il s'agit :

- D'avoir au préalable sélectionné un parcours le long d'un transect, sur le territoire de la CMM ;
- De parcourir le transect en prenant soin de s'arrêter ici et là afin de dessiner le paysage. Un minimum de 5 croquis est attendu, et l'étudiant devra motiver le choix de ses stations de dessin ;
- De consigner le récit de sa traversée dans son carnet. Le style de récit est à la discrétion de l'étudiant(e) ;
- De réaliser, en fin de parcours, une carte mentale représentative des paysages traversés le long du transect ;
- De compléter par l'occupation du sol la coupe de transect réalisée en première partie ;
- Enfin, de produire un texte de réflexion d'environ 2 pages qui témoignera de l'évolution de la compréhension du territoire entre la première partie *ex-situ* de l'exercice et l'expérience sur le terrain.

#### À rendre :

- Un texte de 5 pages (mise en page au choix) expliquant les paysages traversés par le transect, suivi d'un texte de 2 pages (mise en page au choix) expliquant l'évolution de la compréhension du paysage entre la phase de recherche et la phase de terrain ;
- Mise en page soignée, au choix (pdf, word) ;
- Le carnet du paysagiste dans lequel se retrouveront une coupe de transect, minimalement 5 croquis d'observation *in-situ*, le récit de parcours manuscrit et une carte mentale.

#### Critères d'évaluation :

- Qualité de la recherche documentaire ;
- Qualité de rédaction du texte explicatif ;
- Pertinence du sujet des croquis d'observation en lien avec le texte présenté ;
- Pertinence des éléments montrés sur la carte mentale ;
- Originalité du récit de parcours ;
- Soins apportés à la présentation / unité entre les éléments présentés.

### 5.3 Troisième exercice (5%)

#### PRÉPARATION DU TRANSECT LE LONG DU CHEMIN DE SAINT-RÉMI

*Préparation à la grande randonnée,*

*Familiarisation avec la composition du paysage, l'occupation du territoire et la pédologie*

---

**Lancement** : lundi 2 octobre 2017, 13h, en atelier

**Remise finale** : mercredi 11 octobre 2017, sur StudiUM, avant la fin de la journée

**Format** : 3 coupes et profils à l'échelle, sous format informatique (au choix)

**Équipe de 3 ou 4 étudiants**

---

Maintenant que l'étudiant(e) maîtrise les principaux outils des méthodes de transect paysager et de la théorie géopoétique, il s'agit de préparer les bases pour la longue excursion de la fin de semaine de l'Action de Grâce, le long du chemin de Saint-Rémi.

D'abord, le sujet de la grande randonnée sera abordé en atelier. Des discussions sont prévues quant à la logistique, au matériel et à l'organisation plus générale du séjour dans les hauts-pays des Bois-Francis.

Par la suite, plus précisément, et afin de développer des réflexes de lecture du paysage rural, une série de coupes longitudinales et transversales seront produites pour chacune des quatre (4) municipalités étudiées :

- Une coupe le long du parcours (transect) ;
- Une coupe transversale de la municipalité, perpendiculaire au parcours, qui doit impérativement passer par le noyau villageois ;
- Une coupe au choix.

Ces coupes, réalisées en équipe de 3 ou 4 étudiant(s) (chacune des équipes aura à sa charge l'une des 4 municipalités étudiées), devront obligatoirement présenter les informations suivantes :

- Échelles horizontale et verticale ;
- Principaux éléments du paysage et de l'occupation du territoire (noyaux villageois, forêts, zones agricoles, friches, rivières, ruisseaux, etc.) dûment identifiés, au-dessus de la ligne de coupe ;
- Composition des sols (sous la ligne de coupe) ;
- Tout autre élément du paysage ou du territoire jugé pertinent à la compréhension.

L'objectif de la réalisation de ces coupes est de fournir à l'ensemble du groupe une base solide de compréhension de la composition des paysages à l'étude. Les coupes et profils seront mis à la disposition de tous le mercredi 11 octobre (sur StudiUM et sur les babillards de l'atelier) afin que le travail d'analyse des paysages puisse débuter.

#### 5.4 \_Quatrième exercice (trois parties de 20% chacune) LE CHEMIN DE SAINT-RÉMI : DU TRANSECT AU PROJET DE PAYSAGE

---

**Lancement** : lundi 2 octobre 2017, 10h, en atelier

**Remise finale** : voir chacune des parties de l'exercice, ci-bas

**Format** : voir chacune des parties de l'exercice, ci-bas

**Individuellement (2x20%) et en équipe de 2 (20%)**

---

Cette dernière phase est en quelque sorte l'aboutissement de l'ensemble de l'atelier. Vous aurez l'opportunité de mettre en application les outils que vous avez intégrés sur un vaste territoire rural en mutation et de vous en servir afin d'élaborer un véritable projet de paysage. Ce sera l'occasion de quitter l'atelier et d'aller s'immerger pour plusieurs jours au cœur de paysages ruraux afin de retrouver, par la marche, la « sensation tactile de l'espace », le long d'un chemin de pèlerinage qui fera office de transect :

« La douleur que je ressens au bout du pied, après avoir heurté cette pierre, m'autorise donc à penser intuitivement que du paysage peut aussi passer par mes pieds. Nous savons bien voir et écouter l'espace, mais savons-nous le toucher ? »  
(Muller, 2015)

Au-delà de tout l'univers tactile, sensible et ouvert propre à la géopoétique, il s'agit de vous transformer, par le biais de votre corps et de votre pensée, et le long d'un transect, en un médiateur entre votre individualité (votre bagage culturel, social, personnel) et l'environnement (ses réalités physiques, sensorielles, politiques) (Donadieu, 1999). C'est ici, par cette méthode, que vous vous connecterez à la géopolitique, ce monde délimité, régulé, normé. Ce faisant, votre regard sera désormais suffisamment aiguisé pour bien comprendre cesdites réalités géo/politiques (géophysiques et politiques) des espaces que vous traverserez, pour saisir les tractations entre l'humain et la géographie desquelles émergent les paysages tels que nous les percevons. Ce regard paysagiste vous sera utile afin de bien comprendre les réalités auxquelles font face les paysages de Saint-Adrien, Ham-Nord, Saint-Fortunat et Saint-Julien. Comme le soulignait Pinder (2011), la marche confère ce pouvoir de déstabilisation qui pousse à remettre en question les réalités observées et vécues, et le transect, de par la négation des limites purement administratives, devient un moyen de lier géopoétique et géopolitique.

Afin de bien garder en tête l'objectif de l'atelier « Grand paysage », nous avons scindé le dernier exercice en trois parties (5.4.1, production d'une géopoétique ; 5.4.2, production d'une analyse géo/politique ; 5.4.3, élaboration de propositions) qui se compléteront en un seul projet de paysage. Dans le cadre de cet ultime et dernier exercice, vous devrez donc **proposer une vision d'avenir** claire et donnant lieu à des interventions sur le territoire, en cohérence avec vos explorations paysagères géopoétiques comme géo/politiques. Il est entendu que, compte tenu de l'état actuel des savoir-faire en matière d'aménagement des paysages ruraux, il ne s'agit pas d'en arriver à des « façons de faire définitives et généralisables à l'ensemble des situations ». Il s'agit plutôt, d'une part, de générer un ensemble de visions d'avenir et de propositions aptes à assurer la mise en valeur des paysages du Chemin de Saint-Rémi et des municipalités qu'il traverse, dans un objectif de dynamisation du milieu rural et, d'autre part, d'illustrer de manière crédible et très concrète comment elles pourraient être traduites et mises en application dans la pratique. Idéalement, ce dernier travail devrait agir comme catalyseur d'une véritable démarche d'aménagement des paysages ruraux. Autrement dit, à défaut de pouvoir fournir une marche à suivre à la fois unique et définitive, votre projet devrait « donner le goût d'agir » et fournir les bases d'une réflexion appliquée en regard des enjeux les plus significatifs sur le territoire.

#### 5.4.1 *Quatrième exercice, première partie (20 %)*

### **MARCHER LE PAYSAGE : POUR UNE GÉOPOÉTIQUE DU CHEMIN DE SAINT-RÉMI**

---

**Lancement** : lundi 2 octobre 2017, 10h, en atelier

**Remise finale** : mercredi 11 octobre 2017, 9h, en atelier

**Format** : 10 à 30 croquis, 3 cartes mentales (pouvant être jointes), 1 récit de voyage ; le tout dans votre carnet du paysagiste

#### **Exercice individuel**

---

« Walking [...] allows new spaces to be discovered during their practice. These new spaces are both physical and epistemological... Through the rhythm and practice of walking, narratives emerge that might not have been uncovered in a stationary [point of view]. Walking allows a new space of enunciation to emerge, a new space of inquiry and discussion to be opened. »

(Moles, 2008 ; 8)

La première partie du quatrième exercice consiste en une exploration géopoétique du Chemin de Saint-Rémi, sur le territoire des municipalités de Saint-Adrien (Estrie), Ham-Nord (Centre-du-Québec), Saint-Fortunat et Saint-Julien (Chaudière-Appalaches). Pour ce faire, nous parcourrons à pied, en groupe, les 36 kilomètres qui séparent les villages de Saint-Adrien et Saint-Julien, le long du chemin de pèlerinage. À la manière du pèlerin, vous n'aurez sur vous que votre carnet afin de croquer, cartographier et raconter les paysages que vous traverserez. Il est fortement suggéré de s'inspirer au préalable en consultant des récits de voyage et des carnets de paysagistes (certains sont proposés en bibliographie). Nous partirons 4 jours, soit du vendredi 6 octobre en fin d'après-midi jusqu'au lundi 9 octobre en début de soirée. La logistique de la sortie sera détaillée en atelier.

**Vendredi 6 octobre** : arrivée et nuitée à Saint-Adrien.

**Samedi 7 octobre** : marche (15,3 km) de Saint-Adrien à Ham-Nord. Nuitée à Ham-Nord.

**Dimanche 8 octobre** : marche (11,2 km) de Ham-Nord à Saint-Fortunat. Nuitée à Saint-Fortunat.

**Lundi 9 octobre** : marche (10,3 km) de Saint-Fortunat à Saint-Julien. Retour sur Montréal.

Ainsi, sur une base individuelle, il s'agit :

- De parcourir le Chemin de Saint-Rémi sur trois journées ;
- De partager une expérience d'échange et de groupe lors des repas et des soirées communes dans les gîtes d'étape ;
- De rendre compte des paysages le long du Chemin par la réalisation d'au moins trois (3) et d'au plus dix (10) croquis chaque jour de marche ;
- De réaliser, chaque jour en fin de parcours, une carte mentale représentative des paysages traversés. Chacune de ces cartes mentales peut soit être indépendante, soit venir s'ajouter à celle de la journée précédente ;
- De produire en fin de journée le récit de sa marche à travers les paysages ;
- De s'assurer d'une unité dans la présentation des croquis, du récit et des cartes, de manière à témoigner des paysages de manière géopoétique.

**À rendre :**

- Votre carnet du paysagiste contenant l'ensemble des éléments énoncés au point précédent.

**Critères d'évaluation :**

- Pertinence du sujet des croquis d'observation en lien avec le texte présenté ;
- Pertinence du choix des stations de croquis ;
- Pertinence des éléments montrés sur la carte mentale ;
- Sensibilité paysagère de la carte mentale (en adéquation avec l'expérience vécue et véhiculée à travers le récit de voyage) ;
- Originalité et authenticité du récit de parcours ;
- Soin apporté à la présentation / unité entre les éléments présentés..

## 6. SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS

Exercice		Évaluation	Pondération
1.	Petite marche en ville (initiation au croquis)	Individuelle	5%
2.	Transect de l'urbain au rural, aux franges de la CMM		15%
	2.1 Première partie (compréhension des paysages)	Individuelle	
	2.2 Seconde partie (transect)	Individuelle	
3.	Préparation du transect le long du chemin de Saint-Rémi	Équipe (3-4)	5%
4.	Le Chemin de Saint-Rémi : du transect au projet de paysage		60%
	<i>Marcher le paysage : pour une géopoétique du Chemin de Saint-Rémi</i>	Individuelle	(20%)
	<i>Comprendre les rouages du paysage : pour une géo/politique du Chemin de Saint-Rémi</i>	Individuelle	(20%)
	<i>Le Chemin de Saint-Rémi : projet de paysage</i>	Équipe (2)	(20%)
5.	Préparation des expositions et de la présentation finale	Groupe	7,5%
	Participation active à l'atelier	Individuelle	7,5%

## 7. CALENDRIER DU SEMESTRE

4 sept.	Fête du Travail
6 sept.	Introduction de l'atelier « Grand paysage »
11 sept.	Premier exercice (journée sur le mont Royal – 5%)
13 – 29 sept.	Second exercice
29 sept.	<b>Remise du second exercice (transect paysager – 15%)</b>
2 – 3 oct.	Troisième exercice (préparation de la randonnée – 5%)
6 – 9 oct.	Grande randonnée sur le Chemin de Saint-Rémi
3 – 11 oct.	Quatrième exercice, part. 1
11 oct.	<b>Remise du quatrième exercice, part. 1 (géopoétique du Chemin de Saint-Rémi – 20 %)</b>
11 – 30 oct.	Quatrième exercice, part. 2
25 – 29 oct.	Semaine de lecture
30 oct.	<b>Remise du quatrième exercice, part. 2 (géo/politique du Chemin de Saint-Rémi – 20%)</b>
30 oct. – 27 nov.	Quatrième exercice, part. 3
27 nov.	<b>Remise du quatrième exercice, part. 3 (projet de paysage – 20%)</b>
29 nov. – 6 déc.	Préparation des expositions et de la présentation finale (7,5%)
11 – 15 déc.	Semaine de présentation

### INTÉGRITÉ, FRAUDE ET PLAGIAT

Pour prévenir les conséquences du plagiat, l'Université met à la disposition des étudiants sur le site <http://www.integrite.umontreal.ca/> de l'information, des réflexions, des conseils pratiques et des références portant sur l'intégrité, la fraude et le plagiat.

### SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'Université de Montréal offre des services de soutien aux étudiants en situation de handicap, dont des mesures d'accommodement à un examen. Les étudiants désirant se prévaloir de ces services doivent s'inscrire auprès du Service d'aide aux étudiants (SAE) : <http://www.bsesh.umontreal.ca/accueil/index.htm>

## Bibliographie

CAUE – Conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement de Loire-Atlantique.  
URL : <http://www.caue44.com>.

Conseil de l’Europe, 2000, Convention européenne des paysages. URL :  
<http://www.coe.int/fr/web/landscape/the-european-landscape-convention>.

COPE, B. et M. KALANTZIS. 2011. «Design in Principle and Practice : A Reconsideration of the Terms of Design Engagement». *The Design Journal*, vol. 14, n° 1 : 45-63.

DONADIEU, P. (1999). « Entre urbanité et ruralité. La médiation paysagiste » in *Les annales de la recherche urbaine*, vol. 85, n° 1 : 6-15.

LASSUS, B. (2004). *Couleur, Lumière, Paysage. Instants d'une pédagogie* – Paris : Ed. Du Patrimoine.

LÉVY, B. (2007). *Marche et paysage : les chemins de la géopoétique*. Genève : Métropolis.

LUGINBÜHL, Y. (2009). « Pour un paysage du paysage » in *Economie Rurale*, Société française d’économie rurale, 2009 : 23-37.

MULLER, Y. (2015). «Le corps, la marche et la zone critique du paysage» in *Interface*, vol. 8. URL : <http://lcc.revues.org/1096>

PINDER, D. (2011). « Errant Paths : the Poetics and Politics of Walking » in *Sage Journals*, vol. 29, n° 4 : 672-692.

RUIZ, J., G. DOMON, C. JAMBON, C. PAQUIN et L.-P. ROUSSELLE-BROSSEAU (2012). *Connaître et comprendre les paysages d’aujourd’hui pour mieux penser ceux de demain : diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains*. Montréal, Chaire en paysage en environnement de l’Université de Montréal.

VERBEEK, P.P. (2005), *What Things Do – Philosophical Reflections on Technology, Agency, and Design*. Penn State : Penn State University Press.

### Lois :

*Loi sur la Conservation du Patrimoine naturel*, R.S.Q. c. C-61.01.

*Loi sur le Patrimoine culturel*, R.S.Q. c. P-9.002.

*Ontario Heritage Act*, R.S.O. 1990, c. 0.18.

## Lectures obligatoires<sup>5</sup>

LÉVY, B. (2007). *Marche et paysage : les chemins de la géopoétique*. Genève : Métropolis (269 pp.)

PINDER, D. (2011). « Errant Paths : the Poetics and Politics of Walking » in *Sage Journals*, vol. 29, n° 4 : 672-692.

## Lectures suggérées

CANDAU, J. et P. MOQUAY (2007). «Le discours polyphonique des maires lors d'une intervention paysagère», in BERLAN-DARQUÉ, M., Y. Luginbühl et D. Terrasson (dir.), *Paysages : de la connaissance à l'action*, partie III, ch. 6, Quae ed. : 211-223.

\*\*\*DOMON, G. et J. RUIZ (2015). *Paysages ruraux. Méthodes d'état des lieux et de diagnostic*. Presses de l'Université de Montréal, 298 p.

DONADIEU, P. (2011). Le paysage : de la géographie au paysagisme ; expliquer, montrer, agir. Séminaire «Perception et gestion des milieux aquatiques», École Normale Supérieure de Lyon, 25 octobre 2011, 12 p.

LUGINBÜHL, Y. (2012). *La mise en scène du monde. Construction du paysage européen*. CNRS Éditions, 432p. (voir en particulier, Partie IV, Le paysage en actions)

MacPHERSON, H. (2016). « Walking Methods in Landscape Research : Moving Bodies, Spaces of Disclosure and Rapport » in *Landscape Research*, vol. 41, n° 4 : 425-432.

\*\*\*PERNET, A. (2014). *Grand paysage en projet : entre histoire, critique et expérience*. Metispresses. 320p.

RUIZ, J. et G. DOMON, (2014). *Agriculture et paysage. Aménager autrement les territoires ruraux*. Presses de l'Université de Montréal. 338p.

---

<sup>5</sup> Texte fourni sur StudiUM au format pdf.